

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

PRÉPARONS ENSEMBLE
LES DÉFIS DE
DEMAIN



Versez votre taxe d'apprentissage à l'ENTPE

Le versement de votre taxe d'apprentissage à l'ENTPE contribue à garantir une formation d'excellence pour vos futurs collaborateurs !

La taxe d'apprentissage permet non seulement de **renouveler les équipements pédagogiques** pour s'adapter aux évolutions technologiques mais aussi de **recruter des professionnels de qualité**, reconnus pour leur expertise, et ainsi **professionnaliser toujours plus fortement la formation du cycle ingénieur.**

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'apprentissage, les relations entre l'ENTPE et ses partenaires évoluent avec la mise en place d'une relation directe.

Découvrez les changements de 2020 et devenez partenaire de l'ENTPE !